La Communauté de communes Vienne et Gartempe relance son programme pour l’amélioration de l’habitat

mercredi 27 mars 2019, par lpe

Lancé en 2013 et plusieurs fois prolongé, l’ancien dispositif de PIG (Programme d’Intérêt Général) est arrivé à échéance le 31 janvier dernier.
Un nouveau dispositif prend le relais pour une durée de 4 ans (jusqu’au 31 janvier 2023).

L’amélioration de l’habitat, un enjeu du projet de territoire de la Communauté de communes : La CCVG a élaboré son projet de territoire 2018-2028 dont l’enjeu est de « renforcer et développer l’attractivité du territoire ». Les politiques publiques mises en œuvre en déclinaison de ce projet doivent notamment concourir à préserver la qualité de vie, à tous les âges, et à garantir les solidarités locales.

L’amélioration de l’habitat et l’adaptation aux besoins des populations répond à cet objectif.
La CCVG a souhaité poursuivre la dynamique engagée sur l’habitat sur l’ensemble de son territoire. Le dispositif de PIG est complémentaire de l’OPAH Centres bourgs qui concerne 9 communes. Elle mobilise des fonds pour la mise en œuvre de ces 2 dispositifs dont l’effet de levier joue un rôle important, avec un impact fort sur le tissu économique local.
Le PIG HABITAT a pour objectif d’améliorer la qualité et le confort des logements. Il reconduit les interventions prioritaires de l’ANAH (Agence Nationale de l’Habitat) déjà mises en œuvre dans l’ancien programme, et soutenues financièrement par la CCVG et le Département de la Vienne.
En complément, et afin de répondre à des besoins plus spécifiques, la CCVG a proposé d’inclure au programme une aide aux travaux de façades, aux travaux d’assainissement et une aide à l’accession à la propriété en centres-bourgs grâce à la contribution financière de communes volontaires.

Une enveloppe de 391 200€ sur 4 ans

La Communauté de communes mobilise une enveloppe de 391 200 € sur les 4 ans du dispositif pour abonder les subventions de l’ANAH, et du Conseil Départemental de la Vienne, afin d’encourager les propriétaires privés à rénover leurs logements. D’autre part, la CCVG rémunère l’opérateur SOLIHA VIENNE chargé de renseigner et d’accompagner les propriétaires dans leurs démarches.

La demande d’aide s’effectue sur une plateforme https://monprojet.anah.gouv.fr

Un accompagnement est prévu via le visio-accueil, dispositif géré par la Communauté de communes, avec 9 points d’accueil dans les communes ce qui permet d’assurer un maillage homogène du territoire.
Les communes apportent également une enveloppe supplémentaire de 108000 € dans le dispositif.

Bilan de l’ancien dispositif (6 ans), en chiffres :

- Près de 800 logements ont fait l’objet d’une aide aux travaux (en majorité occupés par leur propriétaire), ayant généré 12 millions d’euros de travaux réalisés par des entreprises ou artisans en majorité locaux.
- Plus de 7 millions d’euros de subventions ont été alloués (tous financeurs confondus).
- 61 % des chantiers réalisés concernent des travaux de rénovation thermique, 22,5 % des travaux d’adaptation des logements.
- Coût moyen d’une opération : 15 000 € TTC, dont 63 % financés par les aides publiques.